



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de la version précédente: 2016-01-06

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	ALTIS MV 2
Numéro	1JE
Substance/mélange	Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Graisse lubrifiante.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TOTAL LUBRIFIANTS 562 Avenue du Parc de L'île 92029 Nanterre Cedex FRANCE Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71***
--------------------	--

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact	HSE***
Adresse e-mail	rm.msds-lubs@total.com***

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670
 Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
 En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :
 ANGERS : 02 41 48 21 21
 BORDEAUX : 05 56 96 40 80
 LILLE : 08 00 59 59 59
 LYON : 04 72 11 69 11
 MARSEILLE : 04 91 75 25 25
 NANCY : 03 83 22 50 50
 PARIS : 01 40 05 48 48
 STRASBOURG : 03 88 37 37 37
 TOULOUSE : 05 61 77 74 47

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Version EUFR

FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 ***

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2. ***

Classification

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008***

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008***

Mention d'avertissement

Aucun(e)***

Mentions de danger ***

Aucun(e)***

Conseils de prudence

Aucun(e)***

Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande***

2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.***

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Huile minérale d'origine pétrolière.***

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH	No.-CAS	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
A mixture of: 3,3'-dicyclohexyl-1,1'-methyl enebis(4,1-phenylene)diurea ; 3-cyclohexyl-1-(4-(4-(3-octad ecylureido)benzyl)phenyl)ure a; 3,3'-dioctadecyl-1,1'-methyl enebis(4,1-phenylene)diurea* **	-	donnée non disponible	^	5-<10	Aquatic Chronic 4 (H413)
A mixture of: triphenylthiophosphate and tertiary butylated phenyl derivatives ***	421-820-9***	donnée non disponible	192268-65-8	1-<2.5	Repr. 2 (H361d) Aquatic Chronic 4 (H413) ***
Cires d'hydrocarbures (pétrole), oxydées***	265-205-1***	donnée non disponible	64743-00-6	1-<3	Eye Irrit. 2 (H319)
Nonylphénol***	246-672-0***	donnée non	25154-52-3	0.01-<0.025	Acute Tox. 4 (H302)

Version EUFR

FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

		disponible			Skin Corr. 1B (H314) Repr. 2 (H361fd) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Acute M factor = 10 Chronic M factor = 1***
4-Nonylphénol, ramifié***	284-325-5***	01-2119510715-45	84852-15-3	0.01-<0.025	Skin Corr. 1B (H314) Repr. 2 (H361fd) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Acute M factor = 10 Chronic M factor = 10***

Informations complémentaires Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.***

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.***
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.***
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les jets à haute pression peuvent endommager la peau. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.***
Inhalation	évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.***
Ingestion	Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.***
Protection pour les secouristes	Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre dispositif médical respiratoire approprié.***

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Non classé d'après les données disponibles.***
Contact avec la peau	Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.***

Version EUFR

FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

Inhalation	Non classé d'après les données disponibles.***
Ingestion	Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.***

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins	Traiter de façon symptomatique.***
------------------------------	------------------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	Dioxyde de carbone (CO ₂), poudre ABC, Mousse, Eau pulvérisée ou en brouillard.***
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO ₂ et SO ₃) et du sulfure d'hydrogène H ₂ S, oxydes de phosphore, Oxydes d'azote (NO _x), Mercaptans.***
---------------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
Autres informations	Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales	Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éliminer toute source d'ignition.***
-------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales	Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.***
-------------------------------	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Version EUFR

FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

Méthodes de confinement	Si nécessaire, endiguer le produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.***
Méthodes de nettoyage	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale. En cas de contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité avec les réglementations locales.***

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle	Voir rubrique 8 pour plus de détails.
Traitement des déchets	Voir rubrique 13 pour plus de détails.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.***
Prévention des incendies et des explosions	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.***
Mesures d'hygiène	Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.***

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.***
Matières à éviter	Oxydants forts.***

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Veillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.***
---------------------------------------	---

Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Version EUFR

FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Brouillard d'huile minérale :
USA : OSHA (PEL) TWA 5 mg/m³, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m³, STEL 10 mg/m³, ACGIH (TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée);

Légende

Voir rubrique 16

Dose dérivée sans effet (DNEL) ***

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)***

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
A mixture of: triphenylthiophosphate and tertiary butylated phenyl derivatives *** 192268-65-8			0.590 mg/m ³ (inhalation) 0.170 mg/kg bw/day (dermal)***	

DNEL Consommateurs***

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
A mixture of: triphenylthiophosphate and tertiary butylated phenyl derivatives *** 192268-65-8			0.140 mg/m ³ (inhalation) 0.080 mg/kg bw/day (dermal) 0.080 mg/kg bw/day (oral)***	

Concentration prévisible sans effet (PNEC) ***

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
A mixture of: triphenylthiophosphate and tertiary butylated phenyl derivatives *** 192268-65-8	0.000440 mg/l (fw) 0.000044 mg/l (mw)***	8.99 - 2 250 mg/kg sediment dw (fw) 0.899 - 225 mg/kg sediment dw (mw)***	1.79 mg/kg soil dw ***		32 mg/l***	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés. ***

Équipement de protection individuelle

Informations générales

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations

Version EUFR



FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.***

Protection respiratoire

Aucun(e)s dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.***

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter : Lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.***

Protection de la peau et du corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité. Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.***

Protection des mains

Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.***

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Couleur		vert***	
État physique @20°C		solide***	
Odeur		caractéristique***	
Seuil olfactif		Pas d'information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques	Méthode
pH		Non applicable***	
Point/intervalle de fusion		Pas d'information disponible***	
Point/intervalle d'ébullition		Non applicable***	
Point d'éclair		Non applicable***	
Taux d'évaporation		Pas d'information disponible***	

Version EUFR



FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

Limites d'inflammabilité dans l'air

Pas d'information disponible

supérieure ***	***	Pas d'information disponible***	***
inférieure ***	***	Pas d'information disponible***	***
Pression de vapeur		Pas d'information disponible***	
Densité de vapeur		Pas d'information disponible***	
Densité relative ***	*** 0.900***	@ 20 °C ***	***
Masse volumique	900*** kg/m ³ ***	@ 20 °C***	
Hydrosolubilité		Insoluble***	
Solubilité dans d'autres solvants		Pas d'information disponible***	
logPow		Pas d'information disponible***	
Température d'auto-inflammabilité		Pas d'information disponible***	
Température de décomposition		Pas d'information disponible	
Viscosité, cinématique ***	***	Non applicable ***	***
Propriétés explosives	Non-explosif***		
Propriétés comburantes	Non applicable***		
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans les conditions normales d'utilisation***		

9.2. Autres informations**Point de congélation**

Pas d'information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ10.1. Réactivité**Informations générales**

Aucune dans les conditions normales d'utilisation.***

10.2. Stabilité chimique**Stabilité**

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses**Réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.***

10.4. Conditions à éviter**Conditions à éviter**

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur et des étincelles.***

10.5. Matières incompatibles**Matières à éviter**

Oxydants forts.***

10.6. Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition**

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels

Version EUFR



FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

dangereux

que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. oxydes de phosphore. Oxydes d'azote (NOx). Mercaptans. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO2 et SO3) et du sulfure d'hydrogène H2S.***

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit****Contact avec la peau**

. Non classé d'après les données disponibles. L'injection à haute pression de produit sous la peau peut avoir de très graves conséquences même sans symptôme ou blessure apparent.***

Contact avec les yeux

. Non classé d'après les données disponibles.***

Inhalation

. Non classé d'après les données disponibles.***

Ingestion

. Non classé d'après les données disponibles. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.***

ATEmix

64.90*** mg/l***

(inhalation-poussière/brouillard)**ATEmix (inhalation-vapeur)**

255.90*** mg/l***

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
A mixture of: triphenylthiophosphate and tertiary butylated phenyl derivatives ***	LD50 >2000 mg/kg bw (rat)***	LD50 >2000 mg/kg bw (rat)***	
Cires d'hydrocarbures (pétrole), oxydées***	LD50 > 5000 mg/kg (rat)	LD50 > 2000 mg/kg (rabbit)	
Nonylphénol***	LD50 1882 mg/kg (Rat)	LD50 2013 mg/kg (Rabbit)	
4-Nonylphénol, ramifié***	1412 mg/kg bw (rat-ECHA)		

Sensibilisation**Sensibilisation**

Non classé d'après les données disponibles.***

Effets spécifiques**Cancérogénicité**

Non classé d'après les données disponibles.***

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité pour la reproduction

Non classé d'après les données disponibles. Contient une ou des substance(s) toxique(s) pour la reproduction.***

Nom Chimique	Union Européenne
A mixture of: triphenylthiophosphate and tertiary butylated phenyl derivatives *** 192268-65-8	Repr. 2 (H361d)***
Nonylphénol***	Repr. 2 (H361fd)***

Version EUFR



FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

25154-52-3	
4-Nonylphénol, ramifié*** 84852-15-3	Repr. 2 (H361fd)***

Toxicité par administration répétée**Toxicité subchronique** Non classé d'après les données disponibles.*****Effets sur les organes-cibles (STOT)****Effets sur les organes-cibles (STOT)** Non classé d'après les données disponibles.*****Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Non classé d'après les données disponibles.*****Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Non classé d'après les données disponibles.*****Toxicité par aspiration** Non classé d'après les données disponibles.*****Autres informations****Autres effets néfastes** Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.*****Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Non classé d'après les données disponibles.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit***

Pas d'information disponible.***

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
A mixture of: triphenylthiophosphate and tertiary butylated phenyl derivatives *** 192268-65-8	EC50(72h) >100 mg/l (Scenedesmus subspicatus-Guideline ODCE 201)***	EC50(48h) >100 mg/l (Daphnia magna-Guideline ODCE 202)***	LC50(96h) >100 mg/l (Brachydanio rerio-Guideline ODCE 203)***	EC20(3h) 403 mg/l (guideline ODCE 209 statique- boue activée)***
Nonylphénol*** 25154-52-3	EC50 (72h) = 0.32 mg/l (algae)	EC50 (48h) 0.085 mg/l (Daphnia magna)	LC50 (96h) = 0.128 mg/l (fish)	
4-Nonylphénol, ramifié*** 84852-15-3	LC50 (72h) 0,0563 mg/l alguea	EC50 (48h) 0,035 mg/l daphnia magna	LC50(96h) = 0.1383 mg/l Pimephales promelas LC50(96h) 0.14-0.23 Oncorhynchus mykiss	

Version EUFR



FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.***

Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
A mixture of: triphenylthiophosphate and tertiary butylated phenyl derivatives *** 192268-65-8		NOEC(21d) >= 5,5 mg/l (Daphnia magna (Guideline ODCE 211, semi-statique)***		
Nonylphénol*** 25154-52-3		NOEC (21d) 0.089 mg/l (Daphnia magna)		
4-Nonylphénol, ramifié*** 84852-15-3			NOEC (91d) 0.006 mg/l Oncorhynchus mykiss	

Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.***

12.2. Persistence et dégradabilité**Informations générales**

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Informations sur le produit**

Pas d'information disponible.***

logPow

Pas d'information disponible***

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
A mixture of: triphenylthiophosphate and tertiary butylated phenyl derivatives *** - 192268-65-8	4.8-8.8 @ 22 °C and pH 6.7***
Nonylphénol*** - 25154-52-3	4.48

12.4. Mobilité dans le sol**Sol**

Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol.***

Air

Il y a peu de pertes par évaporation.***

Eau

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.***

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**Évaluation PBT et vPvB**

Pas d'information disponible.***

Version EUFR

FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

12.6. Autres effets néfastes**Informations générales** Pas d'information disponible.*****Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés** Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.*****Emballages contaminés** Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.*****No de déchet suivant le CED** Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 12 01 12.*****Autres informations** Voir section 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.*****Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR/RID non réglementéIMDG/IMO non réglementéICAO/IATA non réglementéADN non réglementé**Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Information supplémentaire

Pas d'information disponible***

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Version EUFR



FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible***15.3. Information sur les législations nationales**France**

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Maladies Professionnelles

Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)
Tableau(x) applicable(s) n° 36*****Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS****Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques***

Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

Version EUFR



FDS n° : 31364

ALTIS MV 2

Date de révision: 2017-11-08

Version 5.01

mw = marine water = eau de mer
 or = occasional release = relargage occasionnel

Légende Section 8

VME : Valeur limite Moyenne d'Exposition
 VLCT : Valeur Limite Court Terme
 TWA (Time Weight Average) : Valeur moyenne d'exposition
 STEL (Short Term Exposure Limit) : Valeur limite d'exposition à court terme

+	Produit sensibilisant	*	Désignation de la peau
**	Désignation du Danger	C:	Cancérogène
M:	Mutagène	R:	Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2017-11-08
 Révision *** Indique la section remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité